

soldats aient l'occasion non seulement de s'en servir pour tirer mais aussi pour les exercices réguliers de mousqueterie.

M. MAYHEW: J'aimerais obtenir certains renseignements qui seraient en quelque sorte un encouragement pour les habitants de la Colombie-Britannique, particulièrement pour ceux de l'île Vancouver.

Pendant le congé de Pâques le ministre a passé une semaine sur la côte et le comité peut être certain qu'elle fut très occupée. Il a visité les différents quartiers de l'armée et a conféré avec les officiers et l'état-major. Il n'a certes pas omis grand'chose. Néanmoins, j'aimerais attirer son attention sur une ou deux questions.

Les habitants de la côte du Pacifique sont convaincus que le commandement établi se compose de quatre officiers compétents. Nous avons confiance dans leur jugement et nous croyons qu'ils sont tout à leurs devoirs. Cependant, nous aimerions pouvoir croire que les recommandations faites par les officiers sur les lieux sont exécutées dans la mesure du possible par les autorités à Ottawa. A l'occasion nous entendons dire par un homme qui a été licencié récemment,—ceux qui sont encore dans l'armée ne se plaignent pas à des gens comme moi,—que nous serions beaucoup mieux protégés si Ottawa donnait suite aux recommandations faites par les officiers supérieurs de la côte.

Je sais que les moyens de protection sur la côte du Pacifique se sont grandement accrus depuis le mois de décembre. Je suis certain que le ministre a dû être bien satisfait en les comparant à ce qui existait il y a à peine quelques mois. Il nous a donné l'assurance qu'on verra à fournir aux deux littoraux tous les approvisionnements voulus, tant en hommes qu'en matériel de guerre. Il n'est pas dans sa nature de faire des déclarations qu'il n'entend pas confirmer par des actes et, à ce sujet, je crois que nous sommes tous bien convaincus. Nous espérons que l'accroissement des approvisionnements correspondra à celui de la production de notre pays.

Ce qu'il nous a dit au sujet de l'armée de réserve nous a particulièrement fait plaisir. Il n'y a pas encore bien longtemps, cette force n'était pas très bien accueillie, on ne l'encourageait pas, à moins qu'elle ne fût une source de recrues pour l'armée active. Durant les vacances de Pâques, j'ai demandé au commandant général s'il voulait me donner une liste des unités et du nombre d'hommes dont chaque unité manquait pour remplir ses cadres. Il s'est rendu à ma demande, et j'ai entrepris d'aller voir un certain nombre de civils de l'île Vancouver, entre Victoria et

[L'hon. M. Ralston.]

Nanaïmo, et de leur demander s'ils voulaient se charger de voir à ce que ces unités complètent leurs effectifs. Partout, j'ai obtenu la réponse suivante: "Assignez-nous une tâche. Dites-nous ce qu'il faut faire. Si on veut nous fournir les approvisionnements voulus, nous verrons à ce que les unités aient tous les hommes requis, et même davantage." Dans un endroit où il n'y avait qu'un seul peloton, voici ce qu'on a répondu à ma demande de collaboration en vue de compléter les effectifs: "Oui. Abandonnez l'idée que nous sommes un centre de recrutement et nous compléterons non seulement les cadres de ce peloton, mais nous vous fournirons toute une compagnie ici-même."

On a prétendu que nos industriels étaient plus ou moins bien disposés à l'égard de l'armée de réserve, parce que sa création entraînait le fonctionnement de leurs usines. Accusation injuste, à mon sens. Les fabricants de la Colombie-Britannique consentiront volontiers à ce que leurs ouvriers se rendent aux camps d'entraînement, même si la production doit en souffrir, mais il y a un inconvénient. Quand l'officier recruteur paraît dans l'usine, presque tous les employés veulent s'enrôler dans la même unité, ce qui veut dire que sur 100 ou 200 ouvriers, entre 20 et 25 partiront à la fois pour le camp, créant une situation fort sérieuse pour le patron. Si l'on pouvait faire en sorte que les hommes aillent au camp à des époques différentes, cela serait beaucoup mieux. Puis, il y a la gendarmerie. Nous avons en Colombie-Britannique la Royale gendarmerie à cheval du Canada, la police provinciale et les corps de police municipaux, qui travaillent très bien de concert en temps de paix. Mais qu'il se produise un raid ou quelque autre événement grave; qui assumera, à ce moment-là, la direction des travaux policiers? La direction unique s'impose, et il convient de régler immédiatement cette question plutôt que d'attendre que les circonstances nous y obligent. Tous admettent le principe du commandement unique, et ce principe devrait s'appliquer en ce qui concerne les corps de gendarmerie de notre province.

Nous avons, en outre, un corps de volontaires sur l'île, connus sous le nom de "rangers". A la suite d'une récente campagne de recrutement, leur effectif atteint actuellement 6,000 hommes. Ces gens sont prêts à appuyer l'armée active et la réserve, sous le commandement des autorités provinciales. Recrutés parmi les gardes-forestiers, les gardes-chasse et les bûcherons de la région, ces hommes connaissent tous les chemins et les sentiers de l'île, et peuvent être d'un précieux secours en cas d'attaque. Quelle assistance